

# Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1883-07.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

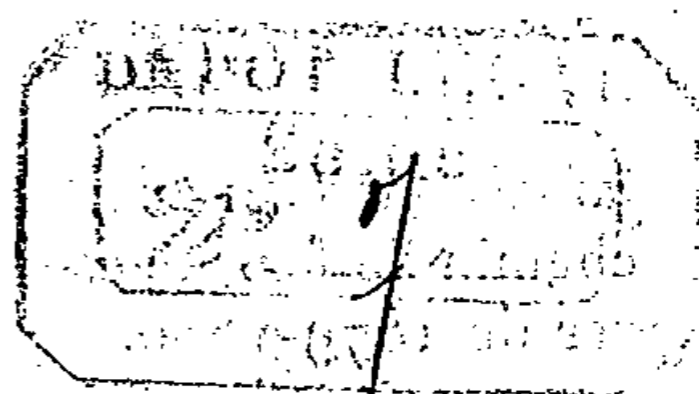
6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

1883.

N° 7.

JUILLET



# ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

N° 7.

## SOMMAIRE.

	Pages.
ARRÊTÉ portant transformation et concession de médailles d'honneur.....	321
INTERRUPTIONS et rétablissements de lignes télégraphiques internationales.....	330
NOMENCLATURE des bureaux de poste britanniques.....	330
NOUVEAUX bureaux américains.....	332
ANNOTATIONS au carnet n° 220.....	332
CRÉATION de recettes simples des postes.....	340
LISTES des bureaux télégraphiques créés ou modifiés.....	341
CHANGEMENTS dans la circonscription de bureaux de poste.....	343
LISTE des journaux suisses et belges.....	347
NOMINATIONS et promotions.....	348

## ARRÊTÉ.

portant transformation et concession de médailles d'honneur.

Par arrêté du Ministre des Postes et des Télégraphes, en date du 30 juin 1883, sont transformées en médailles d'argent les médailles de bronze précédemment décernées aux sous-agents des Postes et des Télégraphes dont les noms suivent :

M. **Bastien** (François-Arsène), courrier convoyeur à Charleville (Ardennes) : 18 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a

jamais encouru aucune mesure disciplinaire; blessé dans un accident de chemin de fer. Actes de courageux dévouement accomplis pendant l'hiver de 1879-1880.

**M. Chaban** (Pierre), surveillant-facteur à Agen (Lot-et-Garonne) : 45 ans d'excellents services dans l'Administration.

**M. Collignon** (Laurent), gardien de bureau à l'Administration centrale à Paris : 46 ans d'excellents services dans l'Administration, dont 5 ans sur les paquebots-poste de la Méditerranée; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

**M. Cotrel** (Jean-Baptiste-Augustin), surveillant-facteur des télégraphes à Compiègne (Oise) : 35 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; blessé dans l'exercice de ses fonctions.

**M. Grillot** (Charles-Joseph), facteur rural à Montbarrey (Jura) : 32 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Lecureur** (Éloi-Stanislas-Ernest), surveillant des télégraphes à Paris : 25 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 3 ans de services militaires; perfectionnements apportés aux appareils pneumatiques. Services exceptionnels.

**M. Lejeunes** (Jacques-Maximilien-Augustin), facteur chef au Havre (Seine-Inférieure) : 30 ans de bons services dans l'Administration; 2 ans et demi de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Mailler** (Annet), facteur rural à Lezoux (Puy-de-Dôme) : 46 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

**M. Mamet** (Joseph), brigadier-facteur au Puy : 10 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; services exceptionnels. A fait preuve de dévouement pendant l'hiver de 1876.

**M. Menigault** (Jacques), facteur rural à Bellegarde (Loiret) : 40 ans d'excellents services dans l'Administration. S'est toujours fait remarquer par son zèle et son dévouement au service.

**M. Pavy** (Jérôme-René), courrier auxiliaire à Alençon : 48 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 5 ans de services militaires.

**M. Sallé** (Louis-Marie), agent spécial mécanicien à Paris : 24 ans de bons services dans l'Administration. Services spéciaux rendus à l'occasion de l'installation du poste central de Paris.

**M. Tischmacher** (François-Antoine), brigadier-facteur à Beauvais : 18 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans et demi de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Vilac** (Jean-Louis), chef surveillant à Paris : 15 ans d'excellents services à l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 13 ans et demi de services militaires; décoré de la médaille militaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

Par le même arrêté, des médailles d'honneur sont décernées aux sous-agents des Postes et des Télégraphes, dont les noms suivent :

### 1° Médailles d'argent.

**M. Bernard** (Joseph-Alexandre), brigadier-facteur à Besançon (Doubs) : 19 ans et demi d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires; blessures reçues en service. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Davezies** (Abdon-Joseph), brigadier-facteur à Tarbes (Hautes-Pyrénées) : 23 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires. Services exceptionnels rendus à l'occasion des inondations de 1875.

**M. Hémet** (Ernest-Nicolas), brigadier-chargeur à la ligne du Sud-Ouest, à Paris (Seine) : 33 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les inondations de 1866.

**M. Jaillon** (François-Félicien), gardien de bureau ambulante à la ligne du Nord, à Paris (Seine) : 20 ans et demi d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Blessé trois fois en service; perte d'un œil.

**M. Lagarde** (Jean-Pierre), chef surveillant à Tarbes (Hautes-Pyrénées) : 27 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 2 ans de services dans l'Administration des douanes; 3 ans de services militaires; décoré de la médaille militaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871, et pendant les inondations des 5, 6 et 7 juin 1883.

**M. Linon** (Jean), chef surveillant à Cherbourg (Manche): 26 ans de bons services dans l'Administration; 7 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Riehl** (Jean), gardien de bureau ambulant à la ligne de Lyon: 30 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 9 ans de services militaires. Blessé deux fois en service.

**M. Simonot** (Nicolas), gardien de bureau ambulant à la ligne de Lyon: 28 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 12 ans de services comme postillon en rang. Blessé sept fois en service.

**M. Sintier** (Jean-Jacques), chef surveillant à Lille (Nord): 35 ans et demi de bons services dans l'Administration. Blessé quatre fois dans l'exercice de ses fonctions.

### 2° Médailles de bronze.

**M. Baldy** (Jean-Baptiste), facteur rural à la Bastide-Murat (Lot): 26 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 14 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement lors de l'incendie du bureau de la Bastide-Murat, en 1880.

**M. Barbarin** (Louis-Jean), courrier convoyeur à Paris (Seine): 32 ans d'excellents services dans l'Administration. Actes de courageux dévouement accomplis en 1871.

**M. Barbas** (Auguste), chargeur à la ligne du Nord, à Paris (Seine): 22 ans et demi de bons services dans l'Administration; 6 ans et demi de services militaires. Blessé deux fois en service.

**M. Barroque** (Pierre-Janvier), gardien de bureau à l'Administration centrale, à Paris (Seine): 19 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 14 ans et demi de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1871.

**M. Blanc** (Théodore), gardien de bureau ambulant à la ligne du Nord-Ouest: 20 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 14 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Brajon** (Amédée-Jean-Victor), brigadier facteur à Mende (Lozère): 34 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

**M. Bricout** (Auguste-Joseph), facteur local à Catillon (Nord): 26 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Cailac** (Louis-Théodore), brigadier chargeur à la ligne de l'Est, à Paris (Seine): 31 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

**M. Chaudron** (Étienne-François), facteur local à Chantilly (Oise): 25 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Cordier** (Jean-Baptiste-Nicolas), facteur chef à Mézières (Ardennes): 19 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Crépin** (Louis), facteur rural à Boyelles (Pas-de-Calais): 15 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Delhom** (Jean-Bernard), facteur rural à Cazères-sur-Garonne (Haute-Garonne): 29 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les inondations de 1875.

**M. Descargues** (Pierre), gardien de bureau ambulante à la ligne de Lyon, à Paris (Seine): 30 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 13 ans et demi de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis dans un accident de chemin de fer.

**M. Drouet** (Jean-Louis-André), facteur rural à Anet (Eure-et-Loir): 28 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Dubacq** (Jean-Gabriel-Désiré), sous-agent du matériel à la ligne de Lyon, à Paris (Seine): 29 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 5 ans de services militaires. Blessé trois fois en service.

**M. Dupuy** (François), chef-surveillant à Chaumont : 10 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 5 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement pendant l'hiver de 1878. S'est toujours fait remarquer par son zèle et son activité.

**M. Eggenschwiller** (François-Jacques), courrier convoyeur à Besançon (Doubs) : 31 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 2 ans et demi de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Esseint** (Jean-Baptiste), courrier convoyeur à Paris (Seine) : 23 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais été l'objet d'aucune mesure disciplinaire; 6 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Ferry** (Charles-François), facteur local au Thioly (Vosges) : 21 ans et demi d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 5 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Gravier** (Ambroise), surveillant-facteur à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) : 47 ans d'excellents services administratifs; dont 16 dans les postes royales de Sardaigne. N'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

**M. Grillot** (Claude-Étienne-Victor), facteur rural à Héricourt (Haute-Saône) : 21 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 5 ans et demi de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Guillemillot** (Louis), chef-surveillant à Troyes (Aube) : 17 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans et demi de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871; une citation à l'ordre du jour de l'armée; décoré de la médaille militaire.

**M. Guion** (Louis-Adolphe), facteur-bôitier à Sancheville (Eure-et-Loir) : 24 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans et demi de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Hattot** (Prudent), courrier convoyeur à Reims (Marne) : 38 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 4 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.



**M. Jaquet** (Arsène-Désiré), facteur de ville à Pontarlier (Doubs): 30 ans et demi d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

**M. Lartigue** (Jean Pierre), surveillant-facteur à Auch (Gers): 27 ans et demi de bons services dans l'Administration; 6 ans et demi de services militaires. S'est toujours fait remarquer par son zèle, son activité et son dévouement à ses fonctions.

**M. Le Flohic** (Allain-Marie), brigadier-facteur à Versailles (Seine-et-Oise); 31 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 3 ans et demi de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Lefort** (Honoré-Émile), facteur de ville à Charleville (Ardennes): 15 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Lelièvre** (Julien-Éléonor), facteur chef des télégraphes à Paris (Seine): 29 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 10 ans de services militaires. Décoré de la médaille militaire.

**M. Lemoine** (Baptiste-Alphonse), courrier convoyeur à Paris (Seine): 27 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Lepant** (Paul-Louis), agent secondaire à l'Administration centrale, à Paris (Seine): 34 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 2 ans de services militaires.

**M. Limbert** (Silvain), chargeur à Tours (Indre-et-Loire): 20 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Maës** (Charles-Louis-François), surveillant à Lille (Nord): 16 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Malingrey** (Jean-François), facteur rural à Ligny-en-Barrois (Meuse): 26 ans de bons services dans l'Administration; 5 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Martin** (Jean), facteur local à Valleraugues (Gard) : 38 ans d'excellents services dans l'Administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

**M. Mathieu** (Joseph), courrier convoyeur à Paris (Seine) : 16 ans d'excellents services dans l'Administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire ; 14 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Melson** (Pierre), chef surveillant à Paris (Seine) : 21 ans d'excellents services dans l'Administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Mittelette** (Achille-Florestan), facteur rural à Hirson (Aisne) : 26 ans d'excellents services dans l'Administration ; n'a jamais été l'objet d'aucune mesure disciplinaire ; 6 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis pendant l'hiver de 1879-1880.

**M. Montenoise** (Justin), facteur local à Orgeval (Seine-et-Oise) : 17 ans d'excellents services dans l'Administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Morel** (Louis-Julien), facteur chef à Saint-Dié (Vosges) : 21 ans d'excellents services dans l'Administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire ; 6 ans et demi de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Perrimond** (Louis-Marius), gardien de bureau ambulant à la ligne de la Méditerranée, à Marseille (Bouches-du-Rhône) : 31 ans d'excellents services dans l'Administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire ; 7 ans de services militaires. Blessé en service.

**M. Pierron** (Émile-Eugène), surveillant à Reims (Marne) : 27 ans d'excellents services dans l'Administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Services spéciaux pour les travaux de l'établissement du réseau téléphonique de Reims.

**M. Pouly** (Jean-Marie), facteur rural à Feurs (Loire) : 46 ans et demi d'excellents services dans l'Administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire.

**M. Ripert** (Pierre-Alexandre), gardien de bureau ambulant à la ligne du Nord, à Paris (Seine) : 21 ans d'excellents services dans l'Administration ; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire ; 7 ans de services militaires. Blessé deux fois en service.

**M. Rousse** (Bernard), ouvrier commissionné de 1<sup>re</sup> classe : 5 ans et demi d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; un an de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis pendant les inondations des 5, 6 et 7 juin 1883.

**M. Royer** (Claude-Émile), facteur chef à Troyes (Aube) : 19 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 6 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Schmitte** (Charles), courrier convoyeur à Cambrai (Nord) : 42 ans de bons services dans l'Administration; blessé en service. Actes de courageux dévouement accomplis dans un accident de chemin de fer.

**M. Sem** (Barthélemy), facteur rural à Provenchères (Vosges) : 21 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; un an de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Spelle** (Louis-Barthélemy), gardien de bureau ambulant à la ligne de Lyon, à Paris (Seine) : 31 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires. Blessé en service.

**M. Tévenart** (Charles-Antoine), brigadier chargeur à la ligne du Nord, à Paris (Seine) : 21 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire; 7 ans de services militaires. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Thévenot** (Jacques), gardien de bureau ambulant à la ligne du Nord, à Paris (Seine) : 27 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Blessé en service.

**M. Tixier** (Étienne), surveillant à Paris (Seine) : 17 ans de bons services dans l'Administration; 5 ans de services militaires. Blessé quatre fois en service.

**M. Vasse** (Claude-Louis), surveillant à la Seyne (Var) : 42 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.

**M. Vigouroux** (Jean-François), gardien de bureau ambulant à la ligne de l'Est, à Paris (Seine) : 32 ans d'excellents services dans l'Administration; n'a jamais encouru aucune mesure disciplinaire. Blessé en service.

**M. Voinet (Claude-François), courrier convoyeur à Besançon (Doubs) : 35 ans et demi de bons services dans l'Administration. Actes de courageux dévouement accomplis en 1870-1871.**

**DIRECTION DU CABINET ET DU SERVICE CENTRAL.**

**SERVICE CENTRAL. — 1<sup>er</sup> BUREAU.**

**INTERRUPTIONS ET RÉTABLISSEMENTS DE LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES INTERNATIONALES.**

DESIGNATION DE LA LIGNE OU SECTION DE LIGNE.	DATE	
	DE L'INTERRUPTION.	DU RÉTABLISSEMENT.
<b>1<sup>o</sup> Rétablissements.</b>		
Câble Madras à Penang.....	6 juin 1883.....	8 juillet 1883.
Câble Zanzibar-Mozambique.....	25 juin 1883.	11 juillet 1883.
<b>2<sup>o</sup> Lignes actuellement interrompues.</b>		
Communications télégraphiques avec le Venezuela (1).....	20 février 1883.	

(1) Pendant cette interruption, les télégrammes ne peuvent être acceptés sans indication de la voie postale. La meilleure voie à indiquer est « Poste-Saint-Thomas ».

**DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.**

**— CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.**

**NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTE BRITANNIQUES.**

Les rectifications suivantes devront être opérées par les agents sur la nomenclature des bureaux de poste britanniques admis à l'échange des mandats internationaux.

**BUREAUX CRÉÉS À AJOUTER :**

**Londres.**

- Gipsy Lane, Upton Park..... E.
- Neesden, Willesden..... N. W.

**Angleterre.**

- Bramford..... Ipswich.
- Cherry Burton..... Yorks.
- Coach Lane..... North Shields.
- Combe in Teignhead..... Teignmouth.
- Farncombe..... Godalming.

Grimston.....	Lynn.....
Haigh.....	Wigan.....
Harston.....	Cambridge.....
Holmesdale Road.....	Reigate.....
Itchen Ferry.....	Southampton.....
Kimberworth Road.....	Rotherham.....
Nazing.....	Waltham Cross.....
Newtown (Exeter).....	Exeter.....
Norton Canes.....	Stafford.....
Oxford Street (Weston S. Mare).....	Weston-super-Mare.....
Rodbourne Lane.....	Swindon.....
South Cerney.....	Cirencester.....
Sprowston.....	Norwich.....
Stanwell.....	Staines.....
Swindon (Staff).....	Dudley (Worc.).....
Watermoor.....	Cirencester.....
Wheatsheaf.....	Wrexham.....
Winlaton.....	Blaydon-on-Tyne (Co. Dur- ham):.....

*Écosse.*

Dovemount.....	Hawick.....
Port Bannatyne.....	Rothesay.....
Waterbeck.....	Ecclefechan.....

*Irlande.*

Ahoghill.....	Ballymena.....
Dunamanagh.....	Strabane.....

MODIFICATIONS DE NOMS :

*Angleterre.*

*Après Holmeschapel, remplacer Middlewich par Crewe.*

BUREAUX SUPPRIMÉS À BIFFER :

*Londres.*

Westfields (Barnes).....	S. W.
--------------------------	-------

*Angleterre.*

Kirkstead.....	Horncastle.....
London Road (Reigate).....	
Shawclough.....	Rochdale.....

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>e</sup> BUREAU.  
CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

NOUVEAUX BUREAUX AMÉRICAINS.

Les agents sont invités à inscrire les noms suivants, à leur ordre alphabétique, sur la nomenclature des bureaux américains admis à participer à l'échange des mandats internationaux :

Albion.....	Nebraska.
Albuquerque.....	New Mexico Terry.
Billings.....	Montana Terry.
Chaska.....	Minnesota.
Cherokee.....	Iowa.
Dundee.....	New-York.
Frankfort.....	Indiana.
Marietta.....	Pennsylvania.
Mauston.....	Wisconsin.
Pittsfield.....	Maine.
Poultney.....	Vermout.
Rapid City.....	Dakota Terry.
Red Cloud.....	Nebraska.
Rock Springs.....	Wyoming Terry.
San Francisco, station A.....	California.
San Francisco, station B.....	California.
Scottdale.....	Pensylvania.
Tekamah.....	Nebraska.
Wahoo.....	Nebraska.
What Cheer.....	Iowa.
York.....	Nebraska.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — BUREAU DES ARTICLES D'ARGENT.  
— SERVICE DES PROTÈTS.

32<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> LISTES (ANNOTATIONS AU CARNET N<sup>o</sup> 220).

Les annotations suivantes devront être portées immédiatement sur le carnet (n<sup>o</sup> 220) des bureaux pour lesquels des huissiers ou des notaires se sont engagés à effectuer les protêts sans consignation préalable. (Bulletin mensuel n<sup>o</sup> 8, août 1882, instruction n<sup>o</sup> 250, § 5.)

DÉPARTEMENT DE L'AIN.

Page 3. — A la suite du bureau de Feillens, ajouter : (moins les communes d'Asnières et de Manziat).

Entre le bureau de *Neuville-les-Dames* et celui de *Poncin*, inscrire : *Oyonnax* (pour les communes d'*Arbent* et de *Bouvent* seulement).

Entre le bureau d'*Oyonnax* et celui de *Poncin*, inscrire : *Polliat*.

Entre le bureau de *Saint-Benoît* et celui de *Saint-Germain*, inscrire : *Saint-Étienne-du-Bois*.

DÉPARTEMENT DE L'AIN.

Pages 5 et 6. — Entre le bureau de *Bohain* et celui de *Brunchamel*, inscrire : *Boué* (pour les communes de *Bergues* et de *Boué* seulement).

Entre le bureau de *Crézancy* et celui de *Dizy-le-Gros*, inscrire : *Dercy* (moins la commune de *Froidmont-Cobartille*).

Entre le bureau de *Jaulgonne* et celui de *Marle*, inscrire : *Longpont*.

Entre le bureau de *Prémont* et celui de *Sains*, inscrire : *Proisy*.

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.

Page 8. — Entre le bureau de *Saint-Bonnet* et celui de *Saint-Gérard*, inscrire : *Saint-Désiré*.

Entre le bureau de *Treignat* et celui de *Varenes*, inscrire : *Valigny* (pour la commune d'*Isle-et-Bardais* seulement).

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES.

Page 11. — Après le bureau de *Guillestre*, ajouter : (moins les communes de *Réotier* et de *Saint-Clément*).

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

Page 13. — Entre le bureau de *Cannes* et celui de *Clans*, inscrire : *Le Cannet*.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES.

Page 17. — Avant le bureau d'*Attigny*, inscrire : *Amagne*.

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE.

Page 19. — Biffer : *Castelnau-Durban*.

DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

Page 21. — Bureau de *Saint-Parres-les-Vaudes*, biffer : *Clerey* et *Fresnoy*.

Après le bureau de *Saint-Parres*, ajouter : *Vauchassis*.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

Pages 23 et 24. — Entre le bureau d'*Ouveillan* et celui de *Quillan*, inscrire *Pexiora* (pour la commune de *Laurabuc* seulement).

Bureau de *Sallèles*, biffer les mots : (moins la commune de *Moussan*).

Entre le bureau de *Saint-Laurent* et celui de *Thézan*, inscrire : *Saint-Marcel*.

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.

Page 25. — Entre le bureau d'*Estaing* et celui de *Flagnac*, inscrire : *Firmy*.  
Entre le bureau de *Montpaon* et celui de *Najac*, inscrire : *Montsalès*.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

Page 27. — Entre le bureau de *Roquevaire* et celui de *Sambac*, inscrire : *Rousset* (pour la commune de *Châteauneuf-le-Rouge* seulement).

DÉPARTEMENT DU CANTAL.

Page 31. — Entre le bureau d'*Allanche* et celui de *Boisset*, inscrire : *Arpajon*.

Entre le bureau de *Marcolès* et celui de *Massiac*, inscrire : *Marmanhac*.

Entre le bureau de *Marat* et celui de *Pléaux*, inscrire : *Paulhac* (pour la commune de *Paulhac* seulement).

Entre le bureau de *Paulhac* et celui de *Pléaux*, inscrire : *Pierre-Besse* (pour les communes d'*Apchon* et de *Saint-Hippolyte* seulement).

Biffer le bureau de *Taussac* et ce qui suit.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Pages 35 et 36. — Bureau de *Gémozac*. Remplacer les mots (*moins Givrezac*) par : (*moins les communes de Givrezac et de Saint-Germain-du Seudre*).

Entre le bureau de *Mortagne* et celui de *Rochefort*, inscrire : *Nieul-sur-Mer*.

Bureau de *Royan*. Biffer : *Saint-Georges-de-Didonne*.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE.

Page 39. — Après le bureau de *Vignols*, ajouter : *Vouttezac*.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.

Page 41. — Entre le bureau de *Pouilly* et celui de *Rouvray*, inscrire : *Renève*.

DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD.

Page 43. — Bureau de *Belle-Isle*, biffer les mots : (*moins la commune de Plou-névez-Moëdec*).

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE.

Page 45. — Bureau de *Boussac*, biffer les mots : (*moins les communes de Pré-veranges et de Saint-Priest*).

Entre le bureau de *Mourious* et celui de *Parsac*, inscrire : *Naillat*.

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME.

Page 51. — Entre le bureau de *Donzère* et celui d'*Étoile*, inscrire : *Épinouze* (pour la commune de *Jarcieu* seulement).

Entre le bureau d'*Étoile* et celui de *Livron*, inscrire : *Hostun*.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR.

Page 55. — Bureau de *Châteauneuf-en-Thymerais*, biffer les mots : (*moins la commune de Vévigny*).



Entre le bureau d'Orgères et celui de Sorel-Moussel, inscrire : Prunay-le-Gillon.

Entre le bureau de Varize et celui de Villemoux, inscrire : Vèrigny pour la commune de Mittainvillers seulement).

DÉPARTEMENT DU GARD.

Page 59. — Entre le bureau de Manduel, et celui de Montfrin, inscrire : Meyrannes.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

Page 62. — Bureau de Saint-Bertrand, biffer les mots : (moins les communes de Anla . . . , etc.), jusqu'à (Hautes-Pyrénées) inclusivement.

DÉPARTEMENT DU GERS.

Page 64. — Entre le bureau de Saint-Clar et celui de Vic-Fèzensac, inscrire : Saint-Germé (pour les communes d'Arblade-le-Bas et de Gée-Rivière seulement).

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

Pages 65 et 66. — Bureau d'Étauliers (moins les communes de Cartelègue et de Campugnan).

Bureau de Fronsac, ajouter : (moins la commune de Saint-Aignan).

Entre le bureau de Fronsac et celui de Grignols, inscrire : Gironde (pour la commune de Morizès seulement).

Entre le bureau de Langon et celui de Libourne, inscrire : Les Lèves-et-Thoumeyraques.

Entre le bureau de Salles-Gironde et celui de Saint-Aubin, inscrire Sauterne (pour la commune de Budes seulement).

Bureau d'Hostens ajouter (pour la commune de Saint-Magne seulement).

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

Page 68. — Bureau de Clermont-de l'Hérault, biffer les mots : (moins les communes de Cabrières et de Perret).

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

Page 73. — Entre le bureau de Bourgueils et celui de Champigny, inscrire Chambourg (moins la commune de Saint-Quentin).

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

Page 75. — Biffer les mots Bougé-Chambalud (pour la commune de Jarcieu seulement).

Entre le bureau de Domène et celui de la Frette, inscrire : Eyzin-Pinet.

Entre le bureau de la Frette et celui de Goncelin, inscrire : Gières.

DÉPARTEMENT DU JURA.

Page 77. — Entre le bureau de Molinges et celui de Mouchard, inscrire : Montmirey-le-Château (pour les communes de Champagny et de Dammartin seulement).

DÉPARTEMENT DES LANDES.

Page 80. — Avant le bureau de *Soustons*, inscrire : *Saubusse* (pour les communes de *Rivières* et de *Saubusse* seulement).

Entre le bureau de *Saubusse* et celui de *Soustons*, inscrire : *Souprosse*.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Pages 87 et 88. — Entre le bureau de *Boulay* et celui de *Carquesou*, inscrire : *Boussay*.

Entre le bureau de *Saffré* et celui de *Saint-Julien*, inscrire : *Soudan*.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER.

Page 81. — Bureau de *la Chapelle-Vendomoise*, biffer la commune de *Pray*.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

Page 93. — Entre le bureau de *Houillès* et celui de *Laroque-Timbaut*, inscrire : *Laffitte* (pour la commune de *Laffitte* seulement).

Bureau de *Clairac*, biffer : *Lacépède* et *Saint-Sardos*.

Bureau de *Port-Sainte-Marie*, biffer : *Feugarolles*.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

Page 98. — Entre le bureau de *Saint-Georges* et celui de *Saint-Mathurin*, inscrire : *Saint-Hilaire-Saint-Florent*.

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

Page 99. — Entre le bureau de *Saint-Lô* et celui de *Barenton*, ajouter : *Airel* (pour la commune d'*Airel* seulement).

DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Page 102. — Après le bureau de *Vitry-la-Ville*, ajouter : *Warméville* (pour la commune d'*Heutréville* seulement).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE.

Page 103. — Bureau de *Bourbonne-les-Bains*, biffer les mots : *Châtillon-sur-Saône*, *Grignoncourt* et *Lironcourt*.

Entre le bureau d'*Eurville* et celui d'*Hortes*, inscrire : *Froncles*.

Entre le bureau de *Froncles* et celui d'*Hortes*, inscrire : *Grassigny-Chemin*.

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE.

Page 105. — Avant le bureau d'*Ambrières*, inscrire : *Alexain* (moins la commune de *la Bigottière*).

Bureau d'*Andouillé*, remplacer « *la Bigottière* » par « *Montflours* ».

Entre le bureau de *Saint-Martin* et celui de *Sainte-Suzanne*, inscrire : *Saint-Ouen-des-Toits* (moins la commune du *Genest*).

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE.

Page 107. — Entre le bureau d'Essey et celui de Flavigny, inscrire : *Favières*.

Entre le bureau d'Igney et celui de Leyr, inscrire : *Jarville*.

Entre le bureau de Lunéville et celui de Marainviller, inscrire : *Malzéville*.

Entre le bureau de Marbach et celui de Moncel, inscrire : *Mercy-le-Bas*.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

Page 109. — Entre le bureau de Marville et celui de Maxey-sur-Vaise, inscrire : *Mauvages (moins les communes de Villeroy et de Sauvoy)*.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN.

Page 111. — Entre le bureau d'Étel et celui de Gourin, inscrire : *Férel*.

Entre le bureau de Malestroit et celui de Mûlac, inscrire : *Ménéac*.

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE.

Pages 113 et 114. — Entre le bureau d'Arleuf et celui de Bazoches, inscrire : *Aunay-en-Bazois (la commune de Bazolles seulement)*.

Entre le bureau de Brinor et celui de Champlemy, inscrire : *Cervon (pour la commune de Vauchais seulement)*.

Entre le bureau de Saint-Martin et celui de Saint-Pierre, inscrire : *Sainte-Péreuse-en-Morvand*.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Pages 115 et 116. — Intercaler à leur ordre alphabétique les bureaux ci-après :

- Cantin,
- Dompierre,
- Crèvecœur,
- Ecluse (L'),
- Ferrière-la-Grande,
- Maing,
- Renescure (pour la commune de Blaringhem seulement),
- Thiant,
- Wattignies.

DÉPARTEMENT DE L'OISE.

Pages 117 et 118. — Intercaler à leur ordre alphabétique les bureaux ci-après :

- Coudun,
- Cramoisy,
- Ermenonville,
- Ivry-le-Templé,
- Laboissière,
- eux (Le).

DÉPARTEMENT DE L'ORNE.

Pages 119 et 120. — Entre le bureau de *Chambois* et celui de *Condé*, inscrire : *Ciral* (pour les communes de *Gandelu* et de la *Lacelle* seulement).

Entre le bureau de *Saint-Evrault* et celui de *Ticheville*, inscrire : *Tessé-la-Ma-leleine*.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS.

Pages 121 et 122. — Bureau d'*Aubigny-en-Artois*, biffer les mots : (moins les communes d'*Acq* et de *Haute-Avesne*).

Entre le bureau d'*Aubigny-en-Artois* et celui d'*Andruicq*, inscrire : *Auchy-les-Hesdin* (moins les communes de *Fressin* et *Rollencourt*).

Entre le bureau d'*Hénin-Liétard* et celui d'*Hesdin*, inscrire : *Hersin-Coupigny* (pour la commune de *Barlin* seulement).

Bureau d'*Hesdin*, biffer les mots : (moins les communes d'*Aubin*, *Saint-Vaast*, etc. . . . .) jusqu'à *Wambercourt*, inclusivement, et les remplacer par les mots : (pour les communes d'*Erquières*, *Grigny*, le *Quesnoy* et *Vacqueriette* seulement).

Entre le bureau de *Mondicourt* et celui de *Nœux-les-Mines*, inscrire : *Mont-Saint-Éloi* (moins les communes d'*Acq* et de *Haute-Avesne*).

Entre le bureau d'*Oisy-le-Verger* et celui de *Pas-en-Artois*, inscrire : *le Parcq*.

Entre le bureau de *Tincques* et celui de *Vendin-le-Vieil*, inscrire : *Vaux-Vraucourt*.

Après le bureau de *Wimille*, inscrire : *Wizernes* (pour les communes d'*Helfaut* et de *Pilsen* seulement).

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME.

Pages 123 et 124. — Entre le bureau d'*Arlanc* et celui de *Bertignat*, inscrire : *Aubière*.

Entre le bureau de *Billom* et celui de *Chabreloche*, inscrire : *Celles*.

Entre le bureau de *Courpière* et celui de *Cunhat*, inscrire : *Crevant* (moins la commune de *Bulhon*).

Entre le bureau de *Randan* et celui de *Saint-Amand*, inscrire : *Royat* (bureau temporaire fonctionnant du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre).

Bureau de *Saint-Sauves*, biffer : *la Bourboule*.

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES.

Bureau de *Mauléon-Soule*, biffer les mots : (moins les communes de *Idaux-Mendy*, *Aussurucq*, etc. . . . .) jusqu'à *Charitte-de-Bas*, inclusivement, et les remplacer par les mots : (pour la commune de *Mauléon-Soule* seulement).

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES.

Page 127. — Entre le bureau de *Bagnères* et celui de *Campan*, inscrire : *Bernac-Debat*.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Page 129. — Entre le bureau d'*Olette* et celui de *Perthus*, inscrire : *Paandé-vidre*.

Entre le bureau de *Salces* et celui de *Saint-Laurent-de-Cerdans*, inscrire les bureaux de *Soler* et *Saint-Genis-des-Fontaines*.

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE.

Page 136. — Bureau de *Pontnevaux*, biffer *Juliéna*.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Pages 137 et 138. — Bureau de *Beaumont-sur-Sarthe*, biffer les mots : (moins

les communes de Beaumont, Segrie, etc. . . . jusqu'à Saint-Christophe-du-Jambet, inclusivement), et les remplacer par les mots : (pour les communes de Meurcé et de Nouans seulement).

Entre le bureau de *Laué* et celui de *Luché*, inscrire : *Le Luart*.

Entre le bureau de *Saint-Gervais* et celui de *Saint-Remy*, inscrire : *Saint-Paterne*.

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE.

Page 139. — Entre le bureau de *Notre-Dame* et celui de *la Rochette*, inscrire : *Pont-de-Beauvoisin*.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE.

Page 141. — Entre le bureau de *Chamonix* et celui de *Douvaine*, inscrire : *Collonges*.

Entre le bureau de *Samoëns* et celui de *Saint-Gervais*, inscrire : *Seyssel*.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Page 143. — Bureau d'*Antony*, biffer les mots : (moins la commune de *Châtenay*).

Entre le bureau de *Saint-Maurice* et celui de *la Varenne-Saint-Hilaire*, inscrire : *Thiais*.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Pages 145 et 146. — Bureau d'*Aumale*, biffer les mots : *Marlers, Morville-Saint-Saturnin, Offignies, Orival et Pourcigny*.

Bureau de *Blangy-sur-Bresle*, biffer : *Rambures*.

Entre le bureau de *Caudebec-en-Caux* et celui de *Clères*, inscrire : *Caudebec-lès-Elbeuf*.

Entre le bureau de *Sotteville* et celui de *Saint-Nicolas*, inscrire : *Sainte-Adresse*.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE.

Page 147. — Bureau de *Crécy-en-Brie*, biffer les mots : (moins les communes de *Crécy-en-Brie*, etc. . . . jusqu'à *Bouleurs* inclusivement), et les remplacer par les mots : (pour la commune de *Tigcaux* seulement).

Page 148. — Entre le bureau de *Mitry-Mory* et celui de *Montigny-Lencoup*, inscrire : *Moissy-Cramayel*.

Entre le bureau de *Rozoy-en-Brie* et celui de *Seine-Port*, inscrire : *Samois*.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

Pages 149 et 150. — Entre le bureau de *Bouray* et celui de *Brétigny*, inscrire : *Boutigny*.

Entre le bureau de *Trappes* et celui de *Vaujours*, inscrire : *Valenton*.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Pages 153 et 154. — Entre le bureau d'*Albert* et celui de *Beaucamps*, inscrire : *Arvillers* (moins la commune d'*Arvillers*).

Biffer : *Hangest-en-Santerre* (moins *Hangest*, etc. . . .).

Entre le bureau d'*Harbonnières* et celui d'*Homoy*, inscrire : *Heudicourt*.

Bureau de *Marcelcave*, entre *Cayeux* et *Wiencourt*, inscrire : *Ignaucourt*.

Entre le bureau de *Pont-Remy* et celui de *Quend*, inscrire : *Proyart*.

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE.**

Page 163. — Entre le bureau de *Chavagnes* et celui des *Essarts*, inscrire : les *Épesses*.

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE.**

Page 167. — Entre le bureau de *Saint-Mathieu* et celui de *Saint-Yrieix*, inscrire : *Saint-Sulpice-Laurière*.

**DÉPARTEMENT DE L'YONNE.**

Page 171. — Bureau de *Chablis*, biffer les mots : (*moins les communes de Chablis, Fyé, etc.*) jusqu'à *Aigremont inclusivement* . . . . , et les remplacer par les mots : (*pour la commune de Fleix seulement*).

Entre le bureau de *Cussy-les-Forges* et celui d'*Égriselles-le-Bocage*, inscrire : *Druye-les-Belles-Fontaines*.

**DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1<sup>er</sup> BUREAU.**

**CRÉATION DE RECETTES SIMPLES DES POSTES.**

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES RECETTES doivent être établies.	DATES DES DÉCISIONS.	NUMÉROS D'ORDRE.
		3	4
Seine . . . . .	Bagneux . . . . .	8 juin 1883 . . . . .	7448
Gironde . . . . .	Lamarque (1) . . . . .	7 juin 1883 . . . . .	7065
Eure-et-Loir . . . . .	Dammarié . . . . .	10 juin 1883 . . . . .	7332
Seine . . . . .	Bois-Colombes (2) . . . . .	13 juin 1883 . . . . .	7449
Charente-Inférieure . . . . .	Chauiers . . . . .	16 juin 1883 . . . . .	7450
Seine . . . . .	La Plaine-Saint-Denis (2) . . . . .	23 juin 1883 . . . . .	7451
Ain . . . . .	Camp-de-la-Valbonne . . . . .	3 juillet 1883 . . . . .	7452
Mayenne . . . . .	La Selle-Craonnaise . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	7453
Seine-Inférieure . . . . .	Saint-Jouin . . . . .	<i>Idem</i> . . . . .	7454

(1) Transformation en recette de l'État de la recette municipale y existant actuellement.

(2) Concession d'une recette municipale, conformément aux conditions de l'arrêté organique du 15 juin 1879.

Par décision ministérielle en date du 11 juin 1883, l'établissement de facteur-boîtier de Sids-Ali-Ben-Yous (Oran) a pris désormais le nom de Chanzy, qui a été attribué à cette localité par décret du 26 avril dernier.

Par décision ministérielle en date du 27 juin 1883, le bureau de poste de Saint-Genis-Pouilly (Ain) prendra à l'avenir la dénomination de Pouilly-Saint-Genis qui est le nom officiel de la commune sur le territoire de laquelle ce bureau est situé.

**DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — 1.<sup>er</sup> BUREAU.**

**LISTE DES BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES CRÉÉS OU MODIFIÉS.**

**CRÉATIONS.**

*Bureaux gérés par des agents des Postes et des Télégraphes.*

Coligny M ☒ (Ain).....	25 juin.
Tréfort M ☒ (Ain).....	Idem.
Septmonts M ☒ (Aisne).....	Idem.
Bozouls M ☒ (Aveyron).....	Idem.
Sidi-Aich M (Constantine).....	Idem.
Montmeyran M ☒ (Drôme).....	Idem.
Noé M ☒ (Haute-Garonne).....	Idem.
Beaurainville M ☒ (Pas-de-Calais).....	Idem.
Wimille M ☒ (Pas-de-Calais).....	Idem.
Champlitte M ☒ (Haute-Saône).....	Idem.
Maran M ☒ (Vaucluse).....	Idem.
Rebeval M (Alger).....	2 juillet.
Lambese M (Constantine).....	Idem.
Prunelli di Fiumorbo M ☒ (Corse).....	Idem.
Cherveix M ☒ (Dordogne).....	Idem.
Genis M ☒ (Dordogne).....	Idem.
Hautefort M ☒ (Dordogne).....	Idem.
Payrac M ☒ (Dordogne).....	Idem.
Sorges M ☒ (Dordogne).....	Idem.
Tourtoirac M ☒ (Dordogne).....	Idem.
Moisdon-la Rivière M (Loire-Inférieure).....	Idem.
Saint-Julien de Vouvantes M ☒ (Loire-Inférieure).....	Idem.
Auchel M ☒ (Pas-de-Calais).....	Idem.
Comps-du-Var M ☒ (Var).....	Idem.
Douchery M ☒ (Ardennes).....	9 juillet.
Velaux M ☒ (Bouches-du-Rhône).....	Idem.
Luzy-sur-Arnon M ☒ (Cher).....	Idem.
Dangeau M ☒ (Eure-et-Loire).....	Idem.
Outarville M ☒ (Loiret).....	Idem.
Esquelbecq M ☒ (Nord).....	Idem.
Saint-l'é-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).....	Idem.
Créssanges (Allier).....	16 juillet.
Saint-Auban (Alpes-Maritimes).....	Idem.
Saint-Côme (Aveyron).....	Idem.
Gardonne (Dordogne).....	Idem.
Saint-Sulpice-de-Lezat (Haute-Garonne).....	Idem.
Les Abrets (Isère).....	Idem.
Andouille (Mayenne).....	Idem.
Le Parq (Pas-de-Calais).....	Idem.
Ruffieux (Savoie).....	Idem.
Valines (Somme).....	Idem.
Canne-du-Luc (Var).....	Idem.
Lésigny (Vienne).....	Idem.

*Bureaux gérés par des agents des communes.*

La Foce M. (Corse) . . . . .	25 juin.
Beaumont les-Valence M (Drôme) . . . . .	<i>Idem.</i>
Challes-les-Eaux M (Savoie) . . . . .	<i>Idem.</i>
Montferrat M (Var) . . . . .	2 juillet.

*Gares.*

Taulé-Henvic V (Finistère) . . . . .	16 juillet.
Plouenan V (Finistère) . . . . .	<i>Idem.</i>
Saint-Pol-de-Léon V (Finistère) . . . . .	<i>Idem.</i>
Roscoff V (Finistère) . . . . .	<i>Idem.</i>
Sincey-les-Rouvray D. (Côtes-d'Or) . . . . .	<i>Idem.</i>
Cugaud, 1 kil., au lieu de D (Vendée) . . . . .	<i>Idem.</i>

N. B. Biffer : Ruffieux par Chindrieux. 6 kil. (Savoie); Gardonne (gare) (Dordogne); rayer 1 kil. Ecrire l'indice V.

*Bureaux militaires.*

Feriana (Tunisie) . . . . .	25 mai.
-----------------------------	---------

*Intérêt privé.*

Mayot, La Fère. MM. Blot et Delsorte . . . . .	11 juin.
--	----------

FUSIONS.

Celles (Deux-Sèvres) . . . . . 13 juin.	Sylvanés (Aveyron) . . . . . 30 juin.
Riols (Hérault) . . . . . 4 février.	Vernon (Eure) . . . . . 1 <sup>er</sup> juillet.

Les bureaux de poste de la rue de la Tacherie et le bureaux des télégraphes de la rue de Rivoli sont fusionnés et transférés à l'Hôtel de Ville, le 4 juillet.

Le bureau de la Poste n° 101 de la rue de Flandre a été transféré rue de Crimée et un service télégraphique y a été établi le 28 juin.

*Écluses.*

Gissey-le-Viel (Côte-d'Or) . . . . .	16 juillet.
--------------------------------------	-------------

MODIFICATIONS.

Les bureaux municipaux d'Excideuil (Dordogne) et de Nempurs (Seine-et-Marne) ont été transférés en bureaux mixtes principaux le 1<sup>er</sup> juillet.

*Bureaux de bains.*

Les bureaux de Mont-Dore, la Bourboule et Royat (Puy-de-Dôme) ont été pourvus d'un service de gare complet le 20 juin.

Les bureaux de Chamonix, Évian-les-Bains et Salanches (Haute-Savoie) ont également un service complet à partir du 20 juin.

Les bureaux de Saint-Gervais, Montanvert, Amphion-les-Bains (Haute-Savoie) ont été ouverts le 15, le 16 et le 28 juin.

Chatelguyon, ouvert le 27 juin. — Assat-les-Bains (Ariège), 1<sup>er</sup> juillet.

FERMETURE.

Le bureau de Gua (Charente-Inférieure) est fermé provisoirement, 16 juin.

Le bureau d'intérêt de la société des Parcs réunis à Arcachon est fermé.

Le service de demi-nuit est supprimé à Roubaix (Nord).

Beaumont-Persan V (Seine-et-Oise), lire : Beaumont Persan D.

Fontanés (Gard) V D, lire : Fontanés D (Gard).

Coligny (Ain); 2 kil., lire : Coligny V (Ain).

Champlitte (Haute-Saône), 1 kil., lire : Champlitte V (Haute-Saône).

Donchery (Ardennes), P Donchery, 1 kil., Vrigne-Meuse, 2 kil., lire : Donchery V (Ardennes).

Poiseux, V D, (Nièvre), lire : Poiseux, 1 kil. (Nièvre).

Le bureau mixte de la rue Villiers, Paris, a été transporté le 8 juin à l'angle de l'avenue Niel et de la rue Bayen.



**DIRECTION DES SERVICES SÉDENTAIRES. — BUREAU DE LA DISTRIBUTION.**

**CHANGEMENTS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BUREAUX DE POSTE.**

Les directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs colonnes les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

L'Administration rappelle que les changements dans la circonscription de bureaux de poste doivent être exactement mentionnés au Dictionnaire des postes.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES ou autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir. 4
Aube.....	Vitry-le-Croisé.....	Chervey.....	Vitry-le-Croisé (1).
	Sainte-Savine.....		
	Macey.....		
	Montgueux.....	Troyes.....	Sainte-Savine (1).
	Rivière-de-Corps.....		
Aveyron.....	Torvilliers.....		
	Grange-l'Évêque, commune de Saint-Lyé.....	Exc. Troyes.....	Exc. Sainte-Savine (1).
Bouches-du-Rhône...	Pommerols, commune de Pré- vinquières.....	Exc. Privasac.....	Rioupeyroux.....
	Pennes (Les).....	Pin (Le).....	Pennes (Les) (1).
Calvados.....	Maizières.....	Saint-Sylvain.....	Maizières (1).
	Condé-sur-Ifs.....	Saint-Pierre-sur-Dives.....	
	Rouvres.....	Saint-Sylvain.....	
Corse.....	Viggianello.....	Olmeto.....	Propriano.
	Ciamannacce.....	Ciamannacce.....	Zicavo (2).
	Arbellera.....		
	Fozzano.....	Olmeto.....	Propriano.
	Santa-Maria-Figaniella.....		
Côtes-du-Nord.....	Cavan.....	Bégard.....	
	Caouennec.....	Lannion.....	Cavan (1).
	Lanvezac.....	Roche-Derrien (La).....	
Doubs.....	Nods.....		
	Athozo.....	Valdahon.....	Nods (1).
	Chasnans.....		
	Rantechaux.....		
Drôme.....	Vanclans.....		
	Peyrins.....	Romans.....	Peyrins (1).
Eure.....	Hondouville.....		
	Vacherie (La).....	Louviers.....	Hondouville (1).
	Houetteville.....		
	Canappeville.....		
Eure-et-Loir.....	Bois-Roger (Le).....	Courville.....	Exc. Champrond.
	Puits (Les)..... } commune de Francé.		

(1) Bureau de poste de nouvelle création.  
 (2) Suppression du bureau de poste de Ciamannacce.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES COMMUNES ou autres localités.	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment.	BUREAUX QUI LES DESSERVIRONT à l'avenir.
Gard.....	Clarensac..... Saint-Côme-et-Marvejols.....	Calvisson.....	Clarensac (1).
Gard.....	Saze..... Mas-de-Glaire..... Farine..... Cabane-de-Ma- rignan..... Vailly..... Beauregard..... Montplaisir..... Belair..... Pradanes (Châ- teau des).....	Villeneuve-les-Avignon.. Exc. Aigues-Mortes....	Rochefort-du-Gard. Saint-Gilles.
Gers.....	Verlus.....	Portet (Basses-Pyrénées)..	Viella (Gers).....
Ille-et-Vilaine.....	Saint-Hilaire-des-Landes.... Baillé..... Saint-Sauveur-des-Landes... Tiercent (Le).....	Saint-Brice-en-Cogles... Idem..... Fougères..... Saint-Brice-en-Cogles..	Saint-Hilaire-des-Lan- des (1).
Indre-et-Loire.....	Nazelles.....	Amboise.....	Nazelles (1).
Isère.....	Meylan..... Montbonnot..... Biviers..... Chapelle-Voland (La).....	Grenoble..... Bletterans.....	Meylan (1). Chapelle-Voland (1).
Jura.....	Grand-Bois (Le)..... Egarés (Les).....	Chaumergy.....	Exc. Chapelle-Voland.
Nord.....	Borsée..... Mons-en-Pevèle..... Gondecourt..... Herrin..... Allennes-les-Marais.....	Pont-a-Mareq..... Séclin..... Idem.....	Borsée (1). Gondecourt (1). Annoulin.
Loiret.....	Châtillon-la-Roi..... Guignonville..... Jouy-en-Pithiverais..... Sebouville..... Grignonville.....	Bazoches-les-Gallerandes. Pithiviers..... Bazoches-les-Gallerandes. Pithiviers..... Idem.....	Grignevillo (1).
Lot.....	Molières..... Leyme.....	Capelle-Marival (La)...	Leyme (1).
Lot-et-Garonne.....	Puch.....	Damazau.....	Puch (1).
Maine-et-Loire.....	Meigné, commune de Brézé.	Brézé.....	Exc. Montreuil-Bollay.
Nord.....	Nieppe.....	Armontières.....	Nieppe (1).

(1) Bureau de poste de nouvelle création.

DÉPARTEMENTS. 1	NOMS DES COMMUNES OU autres localités. 2	BUREAUX QUI LES DESSERVENT en ce moment. 3	BUREAUX QUI LES DESSEVIRONT à l'avenir. 4
Oise.....	Canly ..... Fayel ..... Jonquières..... Boucquy ..... Varauval..... } commune Tartres (Les) .. } de Pré-Griset (Lo) . } Jaux.	Grand-Fresnoy..... Longueil-Sainte-Marie.. Compiègne..... Exc. Compiègne.....	Canly (1). Exc. Canly.
Puy-de-Dôme.....	Châtelguyon..... Saint-Hippolyte..... Yssac-la-Tourette.....	Riom.....	Châtelguyon (1).
Puy-de-Dôme.....	Châteauneuf-les-Bains.....	Mauzat.....	Châteauneuf-les-Bains (2)
Saône (Haute-).....	Vaivre..... Charmoille..... Montigny-lès-Vesoul..... Noidans-lès-Vesoul..... Chariez..... Mont-le-Vernois.....	Vesoul..... Traves.....	Vaivre (1).
Saône-et-Loire.....	Fontaines.....	Chagny.....	Fontaines (1).
Seine-et-Marne.....	Ury..... Achères..... Recloses..... Villiets-sous-Grez.....	Chapelle-la-Reine (La).	Ury (1).
Seine-et-Oise.....	Sainte-Geneviève (Usine de), commune de Gommecourt. Igny..... Vauhallan..... Chalo-Saint-Mars..... Saint-Hilaire..... Mérobort.....	Bonnières..... Bièvres..... Étampes..... Authon-la-Plaine.....	Vernon (Eure). (Except.) Igny (1). Chalo-Saint-Mars (1).
Somme.....	Quiry-le-Sec..... Folleville..... Esclainvillers..... Coullemelle.....	Bacouc (Oise)..... Breteuil (Oise)..... Idem..... Mesnil-S <sup>t</sup> -Firmin (Oise).	Quiry-le-Sec (1).
Vienne.....	Montfortou, commune de Ternais..... Saint-Léger-de-Montbrillais. Pouançais..... Nueil-sur-Dive.....	Les Trois-Moutiers..... Idem.....	Exc. Saint-Léger-de-Montbrillais (1). Saint-Léger-de-Montbrillais (1).
Vienne (Haute-).....	Chézeaux (Les)..... Saint-Georges-les-Landes....	S <sup>t</sup> -Sulpice-les-Feuilles..	Grands-Chézeaux (Les)(1)
Yonne.....	Barrats (les), Beauquins (les), Beauvais, Brû- leries (les), Cha- pitre (le), Ca- lifornie, Contre- Chats, Corvi- sard, Luxem- bourg, Place- à-Gare..... } commune de Dixmont.	Exc. Villeneuve-sur- Yonne.....	Dixmont.

(1) Bureau de poste de nouvelle création. — (2) Bureau temporaire fonctionnant du 16 juin au 15 septembre.

**ANNOTATIONS À TRANSCRIRE TEXTUELLEMENT AU DICTIONNAIRE DES POSTES.**

PAGES.	COLONNES.	CHANGEMENTS À OPÉRER.
1	2	3
1395	2	Intercaler : «Varaize, (Charente-Inférieure), Château, commune d'Aytré».
1105	1	Rey (Le), (Drôme), etc. Biffer : «Exc. Saulce-sur-Rhône».
1105	3	Intercaler : «Reys (Les) (Drôme), 169 h., commune de Saulce.»
1324	2	Tauxières (Marne), etc. Biffer ; «Tauxières» et y substituer : «Tauxières-Mutry».
915	3	Mutry (Marne) etc. Biffer tout l'article et y substituer : «Motry (Marne), commune Tauxières-Motry».
492	1	Faymoreau-Puy-de-Serre (Vendée), etc. Supprimer «Puy-de-Serre».
1073	1	Puy-de-Serre, Vendée, etc. Modifier ainsi l'article : «Puy-de-Serre, Vendée, ar. Fontenay-le-Comte, c <sup>on</sup> Saint-Hilaire-des-Loges. — Faymoreau.»
1460	1	Villette-les-Saint-Amour (Jura), etc. Biffer tout l'article.
1222	1	Intercaler : «Saint-Aubépin (Jura), ar. Lons-le-Saulnier, c <sup>on</sup> Saint-Amour, 230 h. — Saint-Amour.»
236	1	Intercaler : «Capette (Gard), 20 h., commune Saint-Gilles. — Exc. Aigues-Mortes.»
456	1	«Égarés (Les) Jura, c <sup>on</sup> Commenailles. — Exc. La Chapelle-Voland».
1395	2	«Varanval, (Oise), commune Jaux. — Exc. Canly».
865	3	Mont-de-Marrast (Gers), etc. Biffer : «F. B. Mun.» à la fin de l'article.
1157	1	Sabarat (Ariège), etc. Biffer : «F. B. Mun.» à la fin de l'article.
1246	1	Intercaler : Sainte-Genève (Seine-et-Oise), usine, commune Gommecourt. — Exc. Vernon (Eure)».
1250	1	Saint-Germain-des-Bois (Saône-et-Loire), etc. Biffer : «des Bois» et y substituer : «des Buxy».
1250	1	Saint-Germain-les-Busey (Saône-et-Loire), etc. Biffer : «les-Busey» et y substituer : «des-Bois».
636	3	Haye-Malherbe (La) (Eure), etc. Biffer l'indication : «gare de chemin de fer».
636	3	Intercaler : «Haye-Malherbe-Montaure (La) (Eure), c <sup>on</sup> Montaure. — Exc. la Haye-Malherbe».
1292	2	Saint-Pantaléon (Drôme), etc. Biffer : «Taulignau» à la fin de l'article, et y substituer : «Roussel».
1304	2	Saint-Romain (Drôme), etc. Modifier ainsi l'article : «St-Romain-d'Albon (Drôme), 250 h., c <sup>on</sup> Albon ☒».
1398	2	Intercaler : «Vasserie (La) (Pas-de-Calais), château, commune Lapugnoy. — Exc. Lillers».
136	1	Bois-de-Colombes (Seine), etc. Biffer la suite de l'article et y substituer : «Voir Bois-Colombes».
135	3	Intercaler : «Bois-Colombes (Seine), 1565 h., c <sup>on</sup> Colombes et Asnières, gare de chemin de fer ☒».

DIRECTION DES CORRESPONDANCES POSTALES. — 2<sup>o</sup> BUREAU.  
— CORRESPONDANCE ÉTRANGÈRE.

LISTE DES JOURNAUX SUISSES.

Les agents sont invités à modifier ainsi qu'il suit la liste des journaux suisses.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement.	LIEU de publication.	PÉRIODE d'abonne- ment.	SOMME à verser par l'abonné.	MONTANT du mandat.	DROIT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>1<sup>o</sup> JOURNAUX À AJOUTER À LEUR ORDRE ALPHABÉTIQUE.</b>						
<i>Diana</i> .....	Genève.....	1 an .....	6 10	5 60	0 50	
<i>Écho vom Randen</i> .....	Unter-Hallau:	3 mois .....	3 00	2 50	0 50	
		6 mois.....	4 50	4 00	0 50	
		1 an .....	8 00	7 50	0 50	
<i>Gyger-Sami</i> .....	Zofingen.....	3 mois.....	2 00	1 50	0 50	
		6 mois.....	3 00	2 50	0 50	
		1 an.....	4 00	3 50	0 50	
<i>Neue Zofinger-Zeitung</i> .....	Zofingen.....	3 mois.....	4 10	3 60	0 50	
		6 mois.....	7 50	7 00	0 50	
		1 an.....	14 50	14 00	0 50	
<b>2<sup>o</sup> CHANGEMENT DE PRIX.</b>						
<i>Carillon de Saint-Gervais</i> .....	Genève.....	6 mois.....	6 70	6 20	0 50	
		1 an.....	10 70	10 20	0 50	
<b>3<sup>o</sup> JOURNAUX AYANT CESSÉ DE PARAITRE, À BIFFER.</b>						
1 <sup>o</sup> <i>Auswanderer</i> .....						Bâle.
2 <sup>o</sup> <i>Urner-Zeitung</i> .....						Altorf.

LISTE DES JOURNAUX BELGES.

TITRES DES JOURNAUX, REVUES OU RECUEILS, avec indication du bénéficiaire du mandat d'abonnement.	LIEU de publication.	PÉRIODE d'abonne- ment.	SOMME à verser par l'abonné.	MONTANT du mandat.	DROIT.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	
<b>NOUVEAU JOURNAL À AJOUTER À L'ORDRE ALPHABÉTIQUE.</b>						
<i>Annales de l'Électricité</i> .....	Bruxellès....	6 mois.....	12 50	12 12	0 39	
		1 an.....	25	24 25	0 75	

**NOMINATIONS, MUTATIONS ET PROMOTIONS.**

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Valerj.....	Directeur...	Agen.....	7,000	Directeur...	Draguignan.....	7,000
Etenaud.....	Idem.....	Guéret.....	5,000	Idem.....	Agen.....	6,000
Wéber.....	Inspecteur..	Besançon.....	4,000	Inspecteur..	Lons-le-Saunier...	4,000
Christophe....	Idem.....	Chambéry.....	4,000	Idem.....	Bar-le-Duc.....	4,000
Potron.....	Fais. fons de sous-insp.	Bar-le-Duc.....	3,000	Sous-Inspec- teur.	Besançon.....	3,000
Zugmayer.....	Commis.....	Direct. du cabinet.	3,100	Idem.....	Nancy.....	3,000
Bellenger.....	Idem.....	Direct. du Loiret..	3,000	Idem.....	Chambéry.....	3,000
Allaire.....	Commis prin.	An Mans.....	3,000	Com. princ <sup>al</sup> .	D <sup>on</sup> de la Sarthe..	3,000
Latiéule.....	Commis.....	D. de la caisse d'ép.	2,200	Commis.....	D <sup>on</sup> des corr. post..	2,200
Travers.....	Idem.....	Direct. du personnel	2,500	Idem.....	D <sup>on</sup> de la caisse d'ép.	2,500
Mathieu.....	.....	.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	D <sup>on</sup> des services séd.	"
Jasson.....	.....	.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Giroux.....	Agent mari- time.	Ligne du Mexique et des Antilles.....	2,700	Agent mari- time.	Ligne du Brésil et de la Plata.	2,700
Servant de Be- zaure.	Idem.....	Ligne du Brésil et de la Plata.	3,600	Idem.....	Ligne du Mexique et des Antilles.	3,600
Mouqueron....	Commis.....	Vérif. des produits.	2,500	Commis.....	Articles d'argent...	2,500
Jacques.....	Idem.....	Réclamations.....	2,800	C. P.....	Direction d'Alger..	2,700
Marchal.....	C. D.....	Alger.....	1,800	Commis.....	Alger, pl. du Gouv <sup>nt</sup> .	1,800
Diot.....	Détaché....	Inspect. du contrôle.	2,800	Idem.....	Réclamations.....	2,800
Rehm.....	Com. princ.	Direct. du matériel.	3,500	Com. princ <sup>al</sup> .	Direct. du cabinet.	3,500
Liotard.....	Commis.....	Au Puy.....	2,400	C. D.....	Orléans.....	2,400
Decompoix....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Paris, c. de télégr.	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Brest.....	"
Roy.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
M <sup>lle</sup> Lequeux....	Receveuse..	Houilles.....	1,000	Employée..	Paris, direction de la comptabilité.	1,000
MM. Braidy.....	Commis.....	Provins.....	1,800	Commis.....	Abbeville.....	1,800
Petitperrin....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Joinville.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Provins.....	"
Amann.....	Idem.....	Saint-Dié.....	"	Idem.....	Mirecourt.....	"
M <sup>lles</sup> Carret....	Empl. aux <sup>re</sup> ..	Paris, central.....	1,000	Emp. titul <sup>re</sup> ..	Sur place.....	1,000
Bénard.....	Idem.....	Paris, Bourse.....	900	Idem.....	Idem.....	900
Miquel.....	Idem.....	Toulouse.....	800	Idem.....	Idem.....	800
Peyrouzelle...	Idem.....	Idem.....	800	Idem.....	Idem.....	800
MM. Viellescaze	Commis.....	Bar-sur-Aube.....	1,500	Commis.....	Eu.....	1,500
Couturier.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,500	Idem.....	Annecy.....	1,500
Braud.....	Idem.....	Marseille, central.	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Moureau.....	Idem.....	Tarascon.....	1,500	Idem.....	Marseille, central.	1,500
Lécuriot.....	Idem.....	Blois, préfecture..	1,800	Idem.....	Fécamp.....	1,800
Frier.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Beauvais.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Clermont (Oise)..	"
Clavel.....	Idem.....	Nevers.....	"	Idem.....	Vernon.....	"
Prévost.....	Com. princ.	Paris, ad. centrale.	2,800	Com. princ <sup>al</sup> .	Paris, central.....	3,000
Dabadie.....	Commis.....	Idem.....	2,500	Commis.....	Idem.....	2,700
Martin.....	Idem.....	Coutances.....	1,800	Idem.....	Caen.....	1,800
Romain.....	Idem.....	Laval.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Jean.....	Idem.....	Avranches.....	1,800	Idem.....	Idem.....	1,800
Laloux.....	Idem.....	Lille.....	1,500	Idem.....	Dieppe.....	1,500
Crombet.....	Idem.....	Roubaix.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Mantrant.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Redon.....	"	Surnumér <sup>re</sup> ..	Caen.....	"
Bertrand.....	Idem.....	Lisieux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Tenain.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Nantes.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Arnould.....	Surnumér <sup>re</sup> ..	Brest.....	"	Idem.....	Lisieux.....	"
Birot.....	Idem.....	Angors.....	"	Idem.....	Dieppe.....	"
Houssin.....	Idem.....	Paris, ad. centrale.	"	Idem.....	Lille.....	"
Bernat.....	Com. aux <sup>re</sup> ..	Nantes.....	"	Idem.....	Vernon.....	"
Hédon.....	Idem.....	Avesnes.....	"	Idem.....	St-Valéry-en-Caux.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Caritat.....	Surnumér <sup>re</sup>	Blaye.....	"	Surnumér <sup>re</sup>	Loudun.....	"
Cochepain.....	Idem.....	Caen.....	"	Idem.....	Chartres.....	"
Raboisson.....	Commis.....	Loudun.....	1,800	Commis.....	Blaye.....	1,800
Naquet.....	Idem.....	En disponibilité...	"	Idem.....	Caen.....	1,800
Maury.....	Com. aux <sup>rs</sup>	Bourges.....	"	Surnumér <sup>re</sup>	Chartres.....	"
Ramières.....	Idem.....	Albi.....	"	Idem.....	Mascara.....	"
Allard.....	Surnumér <sup>re</sup>	En disponibilité...	"	Idem.....	Paris, central.....	"
Vernier.....	Idem.....	Paris, R. P. dét. di- rection du cabinet	"	Commis.....	Idem.....	1,500
Houssin.....	Idem.....	Lille.....	"	Idem.....	Sur place.....	1,500
Paquet.....	Commis.....	Paris, central.....	2,100	Idem.....	Paris, Ch. des Dép.	2,100
Cadrès.....	Idem.....	Nice.....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Duhoux (H.).....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Le Mans.....	1,800
Duhoux (E.-A.).....	Idem.....	Le Mans.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Boissier.....	Idem.....	Cannes.....	1,500	Idem.....	Paris, rue de Boissy.	1,500
Chatau.....	Idem.....	Paris, r. Lafayette.	2,400	Idem.....	Paris, rue de Cléry.	2,400
Hym.....	Idem.....	Paris, gare Mont- parnasse.	2,400	Idem.....	Chartres.....	2,400
Grégoire.....	Idem.....	Valence.....	1,800	Idem.....	Tunis.....	1,800
Romieux (L.-J.).....	Idem.....	Paris, central.....	1,800	Idem.....	Niort.....	1,500
Montalant.....	Idem.....	Nice.....	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Clérisse.....	Idem.....	Lisieux.....	2,400	Idem.....	Bayeux.....	2,400
Loiseau.....	Com. aux <sup>rs</sup>	Auxerre.....	"	Surnumér <sup>re</sup>	Paris-Lafayette...	"
Deschandol.....	Idem.....	Aubenas.....	"	Idem.....	Valence.....	"
Lépagneul.....	Idem.....	Saint-Brieuc.....	"	Idem.....	Bayeux.....	"
Gourvenec.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Kerbréronès.....	Idem.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Fontaine.....	Surnumér <sup>re</sup>	Le Creusot.....	"	Idem.....	Tunis.....	"
Durieux.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Idem.....	"
Martinet.....	Idem.....	Belley.....	"	Idem.....	Le Creusot.....	"
Cadoux.....	Idem.....	Lyon-les-Terreaux.	"	Idem.....	Lyon, central.....	"
Ferrier.....	Idem.....	Avignon.....	"	Idem.....	Lyon-les-Terreaux.	"
Boehler.....	Com. aux <sup>rs</sup>	Bourges.....	"	Idem.....	Rouen, central.....	"
Scho.....	Commis.....	Paris, central.....	1,500	Commis.....	Idem.....	1,500
Pomès.....	Idem.....	Paris-Luxembourg.	1,500	Idem.....	Paris, central.....	1,500
Anache.....	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,500	Idem.....	Paris-Luxembourg.	1,500
Joly.....	Idem.....	Lyon, central.....	1,500	Idem.....	Saint-Quentin.....	1,500
Avias.....	Idem.....	Havre, central.....	1,500	Idem.....	Avignon.....	1,500
Laplesse.....	Idem.....	Rouen, central.....	1,500	Idem.....	Havre, central.....	1,500
Lalande.....	Surnumér <sup>re</sup>	Lig. du Nord-Ouest.	"	Surnumér <sup>re</sup>	Au Mans.....	"
Lévêjac.....	Idem.....	Lyon-Vaise.....	"	Commis.....	Sur place.....	1,500
Riveng.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Surnumér <sup>re</sup>	Lyon-Vaise.....	"
Cottin.....	Idem.....	Rouen.....	"	Idem.....	Neufchatel.....	"
Robez.....	Idem.....	Ligue de Lyon.....	"	Idem.....	Fourmies.....	"
Baud.....	Idem.....	Ex-surnuméraire...	"	Idem.....	Lille.....	"
Latapie.....	Surnumér <sup>re</sup>	Bordeaux.....	"	Idem.....	Paris 15.....	"
Puget.....	Commis.....	Morez.....	1,500	Commis.....	Mantes.....	1,500
Giraud.....	Idem.....	Saint-Dizier.....	1,800	Idem.....	Paris 66.....	1,800
Dumont.....	Surnumér <sup>re</sup>	Vesoul.....	"	Surnumér <sup>re</sup>	Saint-Dizier.....	"
Cassegrain.....	Commis.....	Ligne de la Médi- terrannée.	1,800	Commis.....	Marseille.....	1,800
Guérin.....	Idem.....	Marseille.....	1,800	Idem.....	Ligne de la Médi- terrannée.....	1,800
Borromé.....	Idem.....	Pau.....	1,500	Idem.....	Tarbes.....	1,500
Malère.....	Idem.....	Tarbes.....	1,500	Idem.....	Pau.....	1,500
Cardinal.....	Idem.....	Angers.....	1,500	Idem.....	Bayeux.....	1,500
Guinand.....	Idem.....	Au Mans.....	1,500	Idem.....	Angers.....	1,500
Rion.....	Idem.....	Reims.....	1,500	Idem.....	Vitry-le-François..	1,500
Lundy.....	Surnumér <sup>re</sup>	Saint-Quentin.....	"	Surnumér <sup>re</sup>	Reims.....	"
Daprés.....	Commis.....	Paris 22.....	1,800	Commis.....	Paris 12.....	1,800
Soleillant.....	Surnumér <sup>re</sup>	Ligne du Nord.....	"	Surnumér <sup>re</sup>	Paris 22.....	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT.
			fr.			fr.
MM. Jouve.....	Commis.....	Paris 14.....	1,500	Commis.....	Ligne du Nord.....	1,500
Lombard.....	Idem.....	Bourg.....	1,800	Idem.....	Lyon.....	1,800
Parizot.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Paris 22.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .....	Paris R. P.....	"
Rousseau.....	Commis.....	Ligne de Lyon.....	1,800	Commis.....	Clamecy.....	1,800
Martin.....	Idem.....	Lyon.....	1,500	Idem.....	Ligne de Lyon.....	1,500
Chieusse de Combaud.....	Idem.....	Draguignan.....	2,100	Idem.....	Lyon.....	2,100
Frayard.....	Idem.....	Épinal.....	1,500	Idem.....	Draguignan.....	1,500
Arnould.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Paris 26.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .....	Épinal.....	"
Maurel.....	Commis.....	Toulouse, central.....	1,500	Commis.....	Toulouse R. P.....	1,500
Mourié.....	Idem.....	Toulouse R. P.....	1,800	Idem.....	Toulouse, central.....	1,800
Débonnaire.....	Idem.....	Caen.....	1,500	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest.....	1,500
Lafon.....	Idem.....	Bergerac.....	1,500	Idem.....	Bordeaux.....	1,500
Lavialle.....	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest.....	1,500	Idem.....	Bergerac.....	1,500
Gaballa.....	Receveur.....	Marillargues.....	1,400	Idem.....	Lunel.....	2,100
Galand.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Montpellier.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .....	Idem.....	"
Laget.....	Commis.....	Lyon.....	1,500	Commis.....	Agde.....	1,500
Letondal.....	Agent sec <sup>re</sup> .....	Idem.....	1,200	Idem.....	Lyon.....	1,500
Cordier.....	Commis.....	Crousot.....	1,500	Idem.....	Idem.....	1,500
Jaubert.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Idem.....	"	Idem.....	Crousot.....	1,500
Huguet.....	Idem.....	Montpellier.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .....	Agde.....	"
Sauveplane.....	Commis.....	Angoulême.....	1,500	Commis.....	Saint-Affrique.....	1,500
Lenouvel.....	Idem.....	Caen.....	1,500	Idem.....	Pontivy.....	1,500
Chartier.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Idem.....	"	Idem.....	Caen.....	1,500
Gentieux.....	Idem.....	Flors.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Dion.....	Idem.....	Évreux.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .....	Fiers.....	"
Birot.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Angoulême.....	"
Chotard.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Évreux.....	"
Bouet.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Pontivy.....	"
Beurier.....	Idem.....	Autun.....	"	Idem.....	Charolles.....	"
Cognord.....	Idem.....	Raye-de-Gier.....	"	Idem.....	Thiers.....	"
Pichot.....	Idem.....	Thiers.....	"	Commis.....	Autun.....	1,500
Marchat.....	Idem.....	Riom.....	"	Idem.....	Gannat.....	1,500
Vigier.....		Ex-surnuméraire.....	"	Surn.....	Idem.....	"
Aragon.....	Commis.....	Marseille.....	1,800	Commis.....	Mazanet.....	1,800
Zuccarelli.....	Idem.....	Ligne de la Médit <sup>e</sup> .....	1,500	Idem.....	Marseille.....	1,500
Bertrand.....	Idem.....	Marseille.....	1,500	Idem.....	Lig. de la Méditer.....	1,500
Besnard.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Digne.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .....	Marseille.....	"
Mathé.....	Idem.....	Montluçon.....	"	Idem.....	Moulins.....	"
Mader.....	Idem.....	Paris 2.....	"	Idem.....	Paris 53.....	"
Moreta.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Idem.....	Châteaudun.....	"
Le Goff.....	Idem.....	Brest.....	"	Idem.....	Laval.....	"
Villard.....	Idem.....	Paris 20.....	"	Idem.....	Marseille.....	"
Lamour.....	Commis.....	Orléans.....	1,500	Commis.....	Paris 20.....	1,500
Fléché.....	Com. princ.....	Montluçon.....	2,700	Com. princ.....	Au Mans.....	2,700
Guy.....	Commis.....	Morez.....	2,400	Commis.....	Annonay.....	2,400
Prost-Toulland.....	Idem.....	Dôle.....	1,500	Idem.....	Morez.....	1,500
Villaume.....	Receveur.....	Decize.....	2,200	Idem.....	Dôle.....	2,400
Massol.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Fontenay-le-Comte.....	"	Idem.....	Au Mans.....	1,500
Duhoy.....	Idem.....	Bordeaux.....	"	Surnumér <sup>re</sup> .....	Fontenay-le-Comte.....	"
Fraichet.....	Idem.....	Versailles.....	"	Idem.....	Moulins.....	"
Jaillét.....	Idem.....	Chauny.....	"	Commis.....	Saint-Denis.....	1,500
Queuche.....	Commis.....	Chalon-sur-Saône.....	2,100	Idem.....	Charenton-le-Pont.....	2,100
Liron.....	Surnumér <sup>re</sup> .....	Idem.....	"	Idem.....	Chalon-sur-Saône.....	1,500
Seity.....	Idem.....	Administ <sup>on</sup> centrale.....	"	Idem.....	Charenton.....	1,500
Gazes.....	Idem.....	Neuilly-sur-Seine.....	"	Idem.....	Boulogne-sur-Seine.....	1,500
Guérard.....	Idem.....	Administ <sup>on</sup> centrale.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Diolez.....	Idem.....	Senlis.....	"	Idem.....	Levallois-Perret.....	1,500
Veysiéro.....	Commis.....	Paris 12.....	1,800	Idem.....	Paris 57.....	1,800



NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
MM. Vautois		Ex-commiss		Commiss	Amiens	2,400
Richardot		Idem		Idem	Vesoul	2,100
Ruchier		Idem		Idem	Bourg	1,500
Jean		Idem		Idem	Montluçon	1,500
Dépoit		Idem		Idem	Orléans	1,800
Mallgé	Commiss	Annonay	2,400	Pais <sup>ons</sup> fonction de C. P.	Montluçon	2,400
Filleau	Recev	Paris 34	3,500	Recev	Paris 37	3,500
Pozzodiborgo	C. P.	Paris 14	3,300	Idem	Paris Cherche-Midi	3,000
de Singly	Idem	Dir <sup>on</sup> du Cabinet	3,500	Idem	Paris 34	3,500
Panardie	Recev	Ribérac	2,200	Idem	Parthenay	2,400
M <sup>mes</sup> Daufès	Idem	Saint-Julien-de-Pey- rolas.	1,000	Idem	Lédignan	1,000
Delpuech	Idem	Vigny	800	Idem	Thiais	800
Delaussy	Aide	Laventie		Idem	Norrent-Fontes	800
Brünct	Idem	Ampiepuis		Idem	Jullé	800
Janin	Recev	Notre - Dame - de Briançon.	800	Idem	Les Marches	800
M. Fétaz	Idem	Saint - Pierre-d'En- tremont.	1,200	Idem	Notre - Dame - de Briançon.	1,200
M <sup>mes</sup> Mounier	Idem	Arcey-sur-Cure	1,400	Idem	Aulzy	1,400
Brossier	Idem	Montceau-le-Comte	1,200	Idem	Arcey-sur-Cure	1,200
MM. Léonardi	Idem	Duvivier	1,400	Idem	Fort-National	1,400
Lejeunble	Idem	Akbou	1,600	Idem	Duvivier	1,600
Sémat	Idem	Djelfa	1,200	Idem	Akbou	1,200
Souque	Commiss	Alger	1,800	Idem	Djelfa	1,800
M <sup>mes</sup> Périer	Aide	Cierp		Idem	Sorédo	800
Abali	Recev	Champcenest	1,400	Idem	Sucey-en-Brie	1,400
Turlin	Aide	Crécy-en-Brie		Idem	Champcenest	800
Fauchard	Recev	Athies	1,200	Idem	Maroilles	1,400
Hugot	Idem	Maroilles	1,200	Idem	Athies	1,200
Adnot	Idem	Vanault-Ies-Dames	1,000	Idem	Viennec-le-Château	1,200
Icard	Idem	La Valette-du-Var	1,000	Idem	Rians	1,000
Tardieu	Idem	Montméyan	800	Idem	La Valette-du-Var	800
Sevet	Aide	Etel		Idem	Peillac	800
M. Parizot	Recev. T.	Lyon-les-Terreaux	3,500	Idem	Lyon-les-Terreaux	3,500
M <sup>mes</sup> Mounier	Recev	Arcey-sur-Cure	1,400	Idem	Saint-Maurice-aux- Riches-Hommes	1,400
Salvaire	Idem	Saint-Maurice-aux- Riches-Hommes	800	Idem	Arcey-sur-Cure	800
Landrieux	Idem	Dombasle - en - Ar- gonne.	800	Idem	Esnes	800
Laray	Idem	Saint-Michel - en - l'Herm.	1,400	Idem	Saint-Georges-d'O- léron.	1,400
MM. Faivre	Idem	Epesses	800	Idem	Saint-Michel - en - l'Herm.	800
Pihan	Idem	Aumale	2,000	Idem	Denain	2,000
M <sup>me</sup> Gayot	Idem	Jullé	800	Idem	Saint-Georges-de- Reneins.	800
M. Rousselle	Idem	Creil-gare	3,000	Idem	Creil	3,500
M <sup>mes</sup> Brécard	Idem	Thiais	1,200	Idem	Houilles	1,200
Pascalis	Idem	Crécy-en-Brie	1,200	Idem	Thiais	1,200
d'Aygalliers	Idem	Lansargues	1,400	Idem	Marsillargues	1,400
Vayssiére	Idem	Ceilhes-et-Rocozels	1,400	Idem	Lansargues	1,400
Lebourlier	Idem	Cartignies	1,200	Idem	Etrœungt	1,200
Eigenschenck	Idem	Sanvic	1,400	Idem	Aumale	1,400
Ménage	Idem	Quettehou	1,400	Idem	Sanvic	1,400
Pirion	Idem	Créances	800	Idem	Quettehou	800
Mitraud	Idem	Sereilhac	800	Idem	Cherves-de-Cognac	800

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENT. fr.
M <sup>mes</sup> Beauculat . . . . .	Recev. . . . .	Courçais . . . . .	800	Recev. . . . .	Méaulne . . . . .	800
Hutrel . . . . .	Idem . . . . .	Sogrie-Fontaine . . . . .	800	Idem . . . . .	Saint-Martin-des-Besaces . . . . .	800
Naudeau . . . . .	Idem . . . . .	Norrent-Fontes . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Cartignies . . . . .	1,400
Fontenoy . . . . .	Idem . . . . .	Vienne-en-Val . . . . .	800	Idem . . . . .	Chuelles . . . . .	800
Pillettp. . . . .	Idem . . . . .	Chuelles . . . . .	800	Idem . . . . .	Vienne-en-Val . . . . .	800
Cogniard . . . . .	Idem . . . . .	Cormeilles . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Giverville . . . . .	1,200
Beg. . . . .	Idem . . . . .	Giverville . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Cormeilles . . . . .	1,200
MM. Tournier . . . . .	Idem . . . . .	Parthenay . . . . .	2,200	Idem . . . . .	Argenton-s <sup>t</sup> -Creuse . . . . .	2,200
Auzonat . . . . .	C. P. . . . .	Versailles . . . . .	2,700	Idem . . . . .	Sèvres . . . . .	2,400
Nugues . . . . .	Recev. . . . .	Anlezy . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Decize . . . . .	1,600
M <sup>mes</sup> Tulasne . . . . .	Idem . . . . .	Jarzé . . . . .	1,200	Idem . . . . .	Argentré-du-Plessis . . . . .	1,200
Caresmol . . . . .	Idem . . . . .	Argentré-du-Plessis . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Jarzé . . . . .	1,400
Blanc . . . . .	Idem . . . . .	Ledignan . . . . .	1,400	Idem . . . . .	Saint-Julien-de-Peyrolas . . . . .	1,400

**NOMINATIONS À DES RECETTES DE DÉBUT.**

M <sup>mes</sup> Massion . . . . .	Le Bec-Hellouin . . . . .	800 <sup>f</sup>	M <sup>mes</sup> Nègre . . . . .	S <sup>t</sup> -Quentin-la-Poterie . . . . .	800 <sup>f</sup>
Bellat . . . . .	Citers . . . . .	800	Tissot . . . . .	Villers-Fartay . . . . .	800
Noirot . . . . .	Millières . . . . .	800	M. Delpy . . . . .	Labruguière . . . . .	800
Champevl. . . . .	Charmes-la-Grande . . . . .	800	M <sup>mes</sup> Ruaux . . . . .	Rébeval . . . . .	1,000
Guidon . . . . .	Saint-Fortunat . . . . .	800	Panconi . . . . .	Ain-Abessa . . . . .	1,000
M. Guilbaud . . . . .	La Chaise-le-Vicomte . . . . .	1,000	Viallard . . . . .	Cuinzier . . . . .	800
M <sup>mes</sup> Bonnafous . . . . .	Lacaze . . . . .	800	Boyer . . . . .	Abriès . . . . .	800
Faure . . . . .	Pinols . . . . .	800	Mézière . . . . .	Dissay-sur-Courcillon . . . . .	800
Giraudin . . . . .	Saint-Georges-d'Espéranche . . . . .	800	Lionnet . . . . .	La Lizolle . . . . .	800
Boissier . . . . .	Gallargues . . . . .	800	Mouisset . . . . .	Coilhes-et-Rocozels . . . . .	800
			Decker . . . . .	Dammarie . . . . .	800

**SONT NOMMÉS SURNUMÉRAIRES :**

MM. Fauchier . . . . .	Paris, recette principale.	MM. Vergez . . . . .	Saint-Affrique.
Legendre . . . . .	Rouen.	Brissi . . . . .	Rive-de-Gier.
Arnal . . . . .	Ligne du Nord.	Beaux . . . . .	Charolles.
Georgeot . . . . .	Saint-Quentin.	Tailleferro . . . . .	Riom.
Lavergne . . . . .	Paris 14.	Herzoch . . . . .	Digne.
Berthezène . . . . .	Paris 35.	Brouat . . . . .	Montluçon.
Bérard . . . . .	Paris 22.	Robinet de Plas . . . . .	Poitiers.
Pantolini . . . . .	Bastia.	Gaspard . . . . .	Paris 2.
Lacoste . . . . .	Paris 26.	Sasias . . . . .	Paris 21.
Aldebert . . . . .	Clamecy.	Benoît . . . . .	Montdidier.
Castel . . . . .	Figeac.	Sébillaud . . . . .	Versailles.
Brouat . . . . .	Maxamet.	Pouillaude . . . . .	Chauny.
Prout . . . . .	Paris 7.	Cordier . . . . .	Chalon-sur-Saône.
Dodane . . . . .	Rouen.	Bonnet . . . . .	Neuilly-sur-Seine.
Dartois . . . . .	Caen.	Dayt . . . . .	Senlis.
Delmas . . . . .	Le Creusot.	Faucon . . . . .	D <sup>ns</sup> de la caisse d'épargne.